

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mars 2017

**Étaient présents :** Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Sébastien DUFRENOY, Maryse-Corinne ROSE, Youssef AMARA, Karine PÂGEAU, Patrick LIEBART, Cindy FACQUEUR, Claude COCHET, Éric VILLIERS, Sylvie PLATERIER-SOBO, Sylvie LEFEVRE, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Pierre DURAND, Jean-Noël LECOINTE

**Étaient représentés :** Paulo MARCELO par Karine PAGEAU  
Kathia SAUTEREAU par Claude COCHET  
Nathalie PETIT par J.N LECOINTE  
J.L FRANCELE par Michel AUBRY  
Sabrina RÉMOND par Guy BARRÉ  
C.BOURDELLE par Pierre DURAND

Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance

### Ordre du jour :

#### 1- Finances

##### 1.1 – Rapport de la commission des finances du 22 Mars 2017

##### 1.2 – Budget Principal 2016

###### 1.2.1- Comptes de Gestion

###### 1.2.2- Compte administratif

###### 1.2.3- Restes à réaliser en investissement

###### 1.2.4-Affectation du résultat

###### 1.2.5- Emprunt

##### 1.3- Budget Plan d'eau 2016

###### 1.3.1- Comptes de Gestion

###### 1.3.2- Compte administratif

###### 1.3.3- Restes à réaliser en investissement

###### 1.3.4- Affectation du résultat

###### 1.3.5- Programmes 2016 – demandes de subvention

###### 1.3.6- Détermination des tarifs de l'aire de camping-cars

##### 1.4- Renouvellement de la commission communale des impôts directs

#### 2- Questions Diverses

### 1 – Finances

#### 1.1-Rapport de la commission des Finances du 22 Mars 2017

Présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, J-Luc FRANCELE, Sébastien DUFRENOY, Maryse-Corinne ROSE, Sylvie LEFEVRE, Kathia SAUTEREAU, Sylvie PLATERIER-SOBO, Youssef AMARA, Cindy FACQUEUR, Claude COCHET, Éric VILLIERS, Catherine CATHELY-WANTHIEZ

#### 1 – Budget Principal 2016

1.1 – Compte de gestion – voir plus bas

1.2 – Compte administratif – voir plus bas

1.3 – Restes à réaliser en investissement – voir plus bas

1.4 – Affectation du résultat – voir plus bas

## **2 – Budget annexe Plan d’Eau**

**2.1 – Compte de Gestion** – voir plus bas

**2.2 – Compte Administratif** – voir plus bas

**2.3 – Restes à réaliser en investissement** – voir plus bas

## **3 – Analyse financière**

Monsieur AUBRY détaille différents graphiques et tableaux montrant :

- Une stabilité du nombre d’habitants depuis 3 ans
- L’évolution de la fiscalité de 2012 à 2016 en démontrant une certaine stabilité.
- L’évolution des dotations de 2012 à 2016 en démontrant une légère diminution depuis 3 ans.
- L’évolution de la dette de 2005 à 2016 en démontrant une diminution constante depuis 2010.
- L’évolution des dépenses réelles, recettes réelles et des charges nettes du personnel de 2003 à 2016.
- L’évolution de l’excédant net global de 2003 à 2016 en démontrant une forte augmentation de ce dernier depuis 3 ans.

## **4 – Questions diverses**

Monsieur AUBRY demande à la commission de Finance de proposer au conseil municipal de délibérer sur :

- la garantie de l’emprunt que va souscrire l’ARASSOC Picardie pour financer son projet de réhabilitation et d’extension de la résidence « Les Tilleuls ».
- sur les offres de prêts de 200 000 € et de 150 000 € en sélectionnant le mieux disant.
- sur le fond de concours pour le bordurage de voies communautaires.

## **1.2 – Budget Principal 2016**

### 1.2.1 – Compte de Gestion

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion qu’elle a transmis pour examen aux conseillers municipaux et qui a été étudié lors de la commission de finances, constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il reprend le budget primitif de l’exercice 2016 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Madame le Maire demande à Michel AUBRY de présenter le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

## Résultats budgétaires de l'exercice

80100 - COMMUNE D AILLY SUR NOYE -

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 983 362,51	2 121 363,97	5 104 726,48
Titres de recette émis (b)	652 236,78	1 978 344,59	2 630 581,37
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	652 236,78	1 978 344,59	2 630 581,37
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 983 362,51	1 717 244,94	4 700 607,45
Mandats émis (f)	603 413,22	1 575 771,78	2 179 185,00
Annulations de mandats (g)	0,00	18 520,20	18 520,20
Depenses nettes (h = f - g)	603 413,22	1 557 251,58	2 160 664,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	48 823,56	421 093,01	469 916,57
(h - d) Déficit			

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Accord unanime**

### 1.2.2 – Compte administratif

Madame le Maire demande à Michel AUBRY de présenter le CA 2016 qu'elle a transmis pour examen aux conseillers municipaux, qui a été étudié lors de la commission de finances et dont les chiffres sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 557 251,58	G	1 978 344,59
	Section d'investissement	B	603 413,22	H	652 236,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	119 059,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	277 780,16 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 160 664,80	= G+H+I+J	3 027 421,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 010 100,74	L	683 497,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 010 100,74	= K+L	683 497,02
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 557 251,58	= G+I+K	2 097 404,23
	Section d'investissement	= B+D+F	1 613 513,96	= H+J+L	1 613 513,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 170 765,54	= G+H+I+J+K+L	3 710 918,19

A l'unanimité, l'assemblée désigne Michel AUBRY pour présider au vote du CA. Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

**Contre : 5** (P.Durand, C.Wanthiez, C.Bourdelle, N.Petit et J.N Lecointe)      **Pour : 17** (Pour Ailly simplement)

### 1.2.3 – Restes à Réaliser en Investissement

Madame le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année suivante sur lequel ils doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Comptes	RECETTES	Prévues	Réalisées	R à R
10222	FCTVA 2016	69 708,36		69 708,36
1323	Subvention du Département	14 446,00		14 446,00
1326	Subvention de la CAF	31 916,00		31 916,00
1341	Subvention de l'État - DETR travaux école mat.	73 492,11		73 492,11
1641	Emprunt Caf	74 472,00		74 472,00
024	Produits des cessions - Vente ferme Defrance	103 500,00		103 500,00
	Vente Chauffour	255 640,00		255 640,00
<b>TOTAL</b>				<b>629 174,47</b>

N°	Programme	prévu	réalisé	reste à réaliser	détails		
83	Eclairage public - c/21534	176 800,00	0,00	23 061,73	Cynergie	Extention éclairage public quartier sous bois	6 757,49
					FDE	Extention électrique Semenski	6 218,23
					Cynergie	Extention éclairage public route de Jumel	10 085,71
110	Bâtiments - c/21318	75 205,49	22 833,27	22 086,55	Normiver	Vitrages église de Merville	7 979,11
					Peter marcel	Pignon EJV	5 236,80
					SDTE	Branchement eau	1 512,00
					Cynergie	Eclairage intérieur. Eglise Ailly	7 358,64
120	Matériel administratif	850,00	844,97				
123	Divers matériels	10 729,00	5 820,68				
124	Matériel roulant	36 000,00	33 696,00				
134	Carrefours	19 729,71	360,00				
207	Travaux voirie - c/2031 c/2152	4 000,00 61 632,22	3 760,20 38 162,60	4 819,97	SDTE	Poteaux incendie	4 207,76
					Signaux Girod	Panneaux signalisation	322,01
					Moreuil mat.	Ciment-sable	290,20
210	Restaurant scolaire - c/21318	6 650,00	0,00	6 650,00	Moser	Honoraires	6 650,00
212	PLU - AEU - c/2031	3 699,60	0,00	3 699,60	Urba services	Honoraires	3 699,60
214	Plan d'eau - c/2128	63 088,76	57 258,76	0,00			
218	RPC - tranches 3 et 4 - c/2313	5 194,92	0,00	5 194,92	Ranson Duval	Honoraires	5 194,92
224	Vestiaire Stade - c/21318	64 153,96	26 187,19	20 365,20	Jamart	3 Bungalows	20 365,20
226	Hôtel de Ville - c/2031 c/2313	30 000,00 1 613	23 654,49 27 675,07	6 345,51 572 568,66			6 345,51
							572 568,66
227	Agrandis. école mat. - c2031 c/2313	18 997,80 241 500,00	6 559,00 178 132,10	11 941,00 63 367,90			11 941,00
							63 367,90
228	Intermarché - c/21318	270 000,00	0,00	270 000,00		Prog.excédaire - négociations en	
				<b>TOTAL</b>	<b>1 010 101,04</b>	cours	

## 1.2.4 – Affectation du résultat

Suite à l'adoption du CA, Madame la Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2016	1 557 251,58	1 978 344,59	421 093,01
	Résultats antérieurs reportés		119 059,64	119 059,64
	Résultat à affecter			540 152,65
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	603 413,22	652 236,78	48 823,56
	Résultats antérieurs reportés		277 780,16	277 780,16
	Solde global d'exécution			326 603,72
Reste à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement			
	Investissement	1 010 100,74	623 174,47	-386 926,27
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve			60 322,55
	Report en fonctionnement en Recettes			479 830,10

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	540 152,65
Résultat global de la section d'investissement 2016	326 603,72
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	-386 926,27
Besoin de financement de la section d'investissement	60 322,55
Couverture du besoin de financement 2016 (cpte 1068)	60 322,55

**Contre : 5** (P.Durand, C.Wanthiez, C.Bourdelle, N.Petit et J.N Lecointe)      **Pour : 18** (Pour Ailly simplement)

## 1.2.5 - Emprunts

Monsieur Aubry explique que la fusion-absorption de l'association Les Tilleuls par l'ARASSCOC Picardie est définitive. L'association poursuit la réalisation du projet de réhabilitation et d'extension de la résidence. Pour financer cette opération, elle emprunte 970 139,34 € à la Caisse des Dépôts qui souhaite que le Département et la Commune garantissent, chacun pour moitié, cet emprunt.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal garantir l'emprunt de l'ARASSCOC pour 485 069,67 € et de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à l'aboutissement de ce dossier.

**Accord unanime**

**Abstention : 5** (P.Durand, C.Wanthiez, C.Bourdelle, N.Petit et J.N Lecointe)      **Pour : 18** (Pour Ailly simplement)

Monsieur Aubry explique que la commune a besoin de réaliser l'emprunt de 200 000 € prévu au budget 2016. 3 organismes bancaires ont répondu sur une durée de 20 ans avec des taux fixes allant de :

- 5,40 % pour le Crédit Mutuel (avec des frais de dossier allant de 150 € minimum à 750 € maximum)
- 1,88 % pour le Crédit Agricole (avec 500 € de frais de dossier)
- 1,77 % pour la Banque Postale (avec 250 € de frais de dossier)

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'offre la mieux disante, celle de la Banque Postale..

**Accord unanime**

## 1.3 – Budget annexe Plan d'Eau

### 1.3.1 – Compte de Gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 080032

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MOREUIL

ETABLISSEMENT : CAMPING DU VAL DE NOYE D AILLY

## Résultats budgétaires de l'exercice

84300 - CAMPING DU VAL DE NOYE D AILLY

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	453 402,19	83 695,00	537 097,19
Titres de recette émis (b)	3 592,28	16 511,69	20 103,97
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 592,28	16 511,69	20 103,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	453 402,19	83 695,00	537 097,19
Mandats émis (f)	27 228,88	17 302,96	44 531,84
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	27 228,88	17 302,96	44 531,84
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	23 636,60	791,27	24 427,87

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion qu'elle a transmis pour examen aux conseillers municipaux et qui a été étudié lors de la commission de finances, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il reprend le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Accord unanime**

### 1.3.2 – Compte Administratif

Madame le Maire demande à Michel AUBRY de présenter le CA 2016 qu'elle a transmis pour examen aux conseillers municipaux, qui a été étudié lors de la commission de finances et dont les chiffres sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion.

Dépenses de Fonctionnement	Votées	Réalisées
011 - Charges à caractère général	1861,10	971,78
023 - Virement section investissement	65252,72	
042 -- Dotations aux amortissements	3592,28	3592,28
65 -- Charges gestion courante	12738,90	12738,90
67 -- Charges exceptionnelles	250,00	
<b>Total</b>	<b>83 695,00</b>	<b>17 302,96</b>
Recettes de Fonctionnement	Votées	Réalisées
002 – Excédent reporté	951,58	951,58
70 -- Produits des services	16000,00	14511,00
75 - Produits de gestion courante	66743,42	2000,69
<b>Total</b>	<b>83 695,00</b>	<b>17 463,27</b>

Dépenses d'Investissement	Votées	Réalisées	RàR
21-- Immobilisations corporelles	453 402,19	27 228,88	61 073,50
<b>Total</b>	<b>453 402,19</b>	<b>27 228,88</b>	<b>61 073,50</b>
Recettes d'Investissement	Votées	Réalisées	
001 - Excédent reporté	15 707,19	15 707,19	
021 - Virement section investissement	65 252,72		
040 -- Opérations d'ordre	3 592,28	3 592,28	
13 - Subventions investissement	218 850,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000,00		
<b>Total</b>	<b>453 402,19</b>	<b>19 299,47</b>	

A l'unanimité, l'assemblée désigne Michel AUBRY pour présider au vote du CA. Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

**Contre : 5** (P.Durand, C.Wanthiez, C.Bourdelle, N.Petit et J.N Lecointe)

**Pour : 17** (Pour Ailly simplement)

### 1.3.3 – Restes à réaliser en investissement

Article	Prévu	Réalisé	R à R	détail	
c/21318	98 057,19	16 505,75			
c/2184	21 345,00	21 435,00			
c/2188	334 000,00	10 723,13	61 073,50	Jamart- 2 bungalows	12 964,00
				Camping-car park	30 609,50



				Outdoor-station trail	17 500,00
<b>TOTAL</b>			61 073,50		

### 1.3.5 – Programme 2016 – demande de subvention

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de ses politiques « loisirs et sports de nature » et « tourisme AAPT » pour financer le programme 2016 du plan d'eau.

**Accord unanime**

### 1.3.6 – Détermination des tarifs de l'aire de camping-cars

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs à appliquer pour l'utilisation de l'aire de camping-cars. Après enquête auprès de différentes aires, Madame le Maire propose de :

- définir la haute saison du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de chaque année, les autres mois étant classés en basse saison
- fixer le tarif à 10,40 € en basse saison et 11,60 € en haute saison, taxe de séjour de 0.80 € par camping-cars incluse.
- appliquer le tarif à 5 € pour un stationnement d'une durée maximale de 5 heures afin que les camping-caristes puissent faire une simple vidange ou pour les très courts passages.

**Accord unanime**

### 1.3.7 – CCALN - Fonds concours voirie

L'assemblée générale de la CCALN a décidé de continuer en 2017 ce qui se faisait dans les 2 intercommunalités en 2016. La commune ayant réalisé des travaux de bordurage, rue de Jumel, à hauteur de 1 529,40 €, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fond de concours de 50% de son montant total pour cette opération auprès de la CCALN.

**Accord unanime**

## **1.4 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

Madame le Maire explique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que doit être institué une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Elle est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et 8 suppléants qui doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. De plus, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. Ce qui est le cas d'Ailly.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal pour un mandat d'une durée égale à celle du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose donc la liste suivante

Président : Marie-Hélène MARCEL, Maire

Suppléant : Michel AUBRY, adjoint aux finances

	Titulaires	Profession	Adresse
1	Florence RIPAILLE	Agent du Trésor	20 route de Moreuil – 80250 Ailly sur Noye
2	Jean-Luc FRANCELLE	Pompier	10 rue des Arrachis – 80250 Ailly sur Noye
3	Didier SALMON	Agriculteur	35 rue de la République - 80250 Ailly sur Noye

4	Claude LEBOUÉ	Commerçant	17 rue du Parc - 80250 Ailly sur Noye
5	Philippe GIRARD	Artisan	Grande Rue – 80250 Ailly sur Noye
6	Philippe LEVASSEUR	Assureur, Prop. de bois	13 rue de la longue voie - 80250 Ailly sur Noye
7	Claude COCHET	Comptable	9 rue d'Aquitaine - 80250 Ailly sur Noye
8	Bernard LIGNIERE	Retraité gendarme	5 rue Sadi Carnot - 80250 Ailly sur Noye
9	Anne-Laure CORNU	Notaire	4 rue de la Gare - 80250 Ailly sur Noye
10	Jérôme MINASQUE	Fonctionnaire	66 route de Louvrechy - 80250 Ailly sur Noye
11	Jean DESPREZ	Artisan	Route de Guyencourt - 80250 Ailly sur Noye
12	Alain COQUART	Artisan	25 rue du Hamel - 80250 Ailly sur Noye
13	Germain MONTAIGNE	Agriculteur	21 rue Eglise - 80250 Chaussoy-Epagny
14	Eric VILLIERS	Conseiller en Patrimoine	28 rue Sadi Carnot - 80250 Ailly sur Noye
15	Danièle LEROY	Retraîtée du Trésor	30 rue Louis Thuillier - 80250 Ailly sur Noye
16	Alain OPSOMER	Retraité militaire	24 route de Chirmont - 80250 Ailly sur Noye

	Suppléants	Profession	Adresse
1	Christophe LEFAY	Kinésithérapeute	2 rue Léon Blum – 80250 Ailly sur Noye
2	Jean-Claude HEYSE	Retraité	23 rue Veuve Dubois - 80250 Ailly sur Noye
3	J-Michel COUSSEMENT	Retraité EDF	2 rue de la Tannerie - 80250 Ailly sur Noye
4	Anne DUBOIS	Responsable R.H	26 route de Moreuil - 80250 Ailly sur Noye
5	Dorothee GLORIEUX	Factrice, prop. terrien	5 place des tilleuls - 80680 Sains en Amiénois
6	Pascal DEFRANCE	Retraité Banque, prop. terrien	rue Veuve Dubois – 80250 Ailly sur Noye
7	Jean-Noël LECOINTE	Retraité Fonction Publ.	42 rue du Hamel - 80250 Ailly sur Noye
8	Youssef AMARA	Agent SNCF	16 rue Jean Moulin - 80250 Ailly sur Noye
9	Guy BARRE	Retraité BTP	5 chemin de Moreuil - 80250 Ailly sur Noye
10	Corinne ROSE	Retraîtée restauration	2 résidence bords de Noye - 80250 Ailly sur Noye
11	Frédéric SELLIER	Comptable	37 rue Léon Gambetta - 80250 Ailly sur Noye
12	Catherine WANTIEZ	Assureur	17 rue Pellieux - 80250 Ailly sur Noye
13	Tanguy BRUNEL	Commerçant à Ailly/Noye	12 rue Verte - 80250 Grivesnes
14	Karine PAGEAU	Enseignante Chercheur	24 rue Léon Blum - 80250 Ailly sur Noye
15	Annick PONTTHIEU	Retraîtée	2 rue de la Cavée – 80250 Ailly sur Noye
16	Alain GAILLARD	Agent du Département	91 rue Pellieux - 80250 Ailly sur Noye

**Accord unanime**

## 2- Questions Diverses

- Pierre DURAND se dit être en phase avec Youssef AMARA sur le fait qu'il semble utile d'élire un adjoint à la vie associative. Madame le Maire lui répond qu'elle n'en est pas intimement convaincue et qu'elle prendra sa décision après le vote du budget.

- En réponse à Madame le Maire au sujet de la propriété de Mr ROSE, Pierre DURAND s'engage à intervenir auprès de ce dernier afin qu'il prenne conscience des travaux à faire en urgence afin que son habitation ne soit plus dangereuse vis-à-vis du domaine public. Faute de réponse rapide, la procédure d'abandon sera engagée.

- Youssef AMARA interroge Madame le Maire, Présidente du SITE, sur l'urgence d'augmenter les tarifs et de rendre payants les TAP avant la rentrée scolaire. Marie-Hélène MARCEL lui répond que, par sa réforme des rythmes scolaires, l'État a imposé aux collectivités locales l'organisation des T.A.P. Dans un premier temps, ne connaissant ni le coût de ce nouveau service, ni le montant des aides de l'État, le Comité Syndical a décidé d'utiliser son excédent budgétaire pour en compenser les charges.

Il faut savoir qu'en 2014, pour 4 mois de fonctionnement, le déficit des TAP s'est élevé à 23 855 €. En 2015, ils ont coûté 89 193 € et l'État a octroyé 32 190 € au SITE, pour un reste à charge de 57 003 €. En 2016, ils ont coûté 95 970 € et l'État a octroyé 33 600 € au SITE, pour un reste à charge de 62 370 €. Soit 143 228 € de dépenses supplémentaires sur 3 ans.

Parallèlement, les effectifs ont augmenté, passant de 332 élèves, en 2014, à 372 en 2016 et 388 en 2017. Or, tous les services qui sont proposés aux familles engendrent une dépense moyenne d'environ 2 200 € par an et par enfant. Plus il y a d'enfants, plus les dépenses s'accroissent

Pour résumer, malgré les efforts faits pour compresser les dépenses, pendant que l'excédent chutait de 113 828 €, en 2014, à 26 064 € en 2016, la participation des trois communes qui forment le SITE passait de 305 000 € en 2014 à 379 455 € en 2016.

Aujourd'hui, alors que l'État se désengage toujours un peu plus en réduisant ses dotations et en décidant unilatéralement le transfert de nouvelles charges, alors que personne ne connaît encore les répercussions de la répartition des compétences entre les Communes et la nouvelle Communautés de Communes, il n'est plus possible de continuer ainsi. C'est pourquoi, par délibération du 22 mars dernier, le Comité Syndical a-t-il décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, les TAP deviendront payants et les tarifs des activités périscolaires augmenteront. Afin de garantir la solidarité des 3 communes envers les familles les plus modestes, cette augmentation a été faite de façon progressive en fonction des quotients familiaux. Le service de l'ASLH étant peu déficitaire, il a été décidé de ne pas en modifier les tarifs. De même, le coût de fabrication des repas restant stable, leur prix n'augmente pas.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Comité Syndical a pris cette décision sur laquelle il ne peut revenir. Il se devait de trouver une solution à l'augmentation de ses charges sans rogner sur la qualité du service. Celle mise en place lui semble juste : 1/4 des dépenses est pris en charge par les familles, 1/4 par les autres financeurs (CAF, MSA, État...) et la moitié par l'ensemble des habitants des trois communes sur leur fiscalité.

Et à ceux qui penseraient qu'avec l'usage du quotient familial, les plus aisés paieraient pour les moins favorisés, Madame MARCEL veut dire qu'ils se trompent. En effet, les familles ne prenant en charge que 25 % du coût du service, c'est bien l'ensemble de la population qui supporte, par ses impôts locaux, le plus gros de la dépenses, soit 379 455 € en 2017.

Youssef AMARA pense qu'il est normal qu'il y ait de la solidarité entre les générations. Madame MARCEL lui répond que riches et moins riches, jeunes ou vieux, parents ou célibataires, tous participent à la moitié de la facture des familles. Tout comme ils ont aussi financé les quelques 6 000 000 € d'investissement réalisés depuis 2008 pour construire des lieux d'accueils scolaires et périscolaires dignes du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour finir, elle ajoute que malgré leur augmentation, les tarifs restent très proches de ceux pratiqués par les communes voisines alors que, bien souvent, les services les dépassent car le SITE propose aux enfants des repas de qualité confectionnés sur place avec 90% de produits frais. Ils sont accueillis toute l'année, tous les jours de la semaine, de 7h à 19h. Pour sauvegarder ces services, il faut savoir prendre les bonnes décisions au bon moment et dans l'intérêt de tous.

- Lors de la soirée cabaret de la Balourde, de la restauration va être proposée aux spectateurs. La Commission « animation » a proposé à l'ensemble des associations de s'occuper de cette restauration et, donc, d'en encaisser les bénéfices. 3 associations ont répondu positivement : Music en Stock, l'association de Sophrologie et la Maison pour Tous. Après tirage au sort, c'est l'association de Sophrologie qui sera chargée de cette mission.

